



Règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement « Espace jeunes »

Le présent règlement a été adopté par délibération n° du Conseil Municipal du

Ce règlement intérieur est valable pour les espaces jeunes de la Valsière et du centre.

L'Accueil de loisirs « Espace Jeunes » est géré par la municipalité. La commune met à disposition deux espaces consacrés aux jeunes. L'un est situé 2 place des anciennes écoles et le second situé au 403 rue de la Valsière 34790 Grabels dans l'enceinte de l'espace communal du quartier de la Valsière.

L'Espace jeunes est ouvert à tous les jeunes grabellois de 11 à 17 ans révolus et aux nouveaux 6ème.

Horaires

Espace jeune du centre

Hors vacances scolaires :

Mardi de 17h30 à 19h30

Mercredi de 14h00 à 18h30

Jeudi 17h30 à 19h30

Vendredi de 17h30 à 20h

Samedi : (en fonction des projets)

Vacances scolaires :

Du Lundi au Vendredi **de 10h à 18h**

Espace jeune de la Valsière

Hors vacances scolaires :

Mardi de 17h30 à 19h30

Mercredi de 14h00 à 18h30

Jeudi 17h30 à 19h30

Vendredi de 17h30 à 20h

Samedi : (en fonction des projets)

Vacances scolaires :

Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires, l'espace jeunes du Centre est ouvert en continu de 10h à 18h. Les jeunes ont la possibilité d'apporter un pique-nique pour manger sur place.

Chaque mois une soirée à thème est proposée aux jeunes le vendredi soir de 20h à 23h.

L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée d'une directrice BAFD, responsable de l'espace jeune du centre et d'un directeur BPJEPS responsable de l'espace jeunes de la Valsière. Quatre animateurs diplômés sont susceptibles d'intervenir au sein des deux espaces jeunes.

Inscription

Lors de l'inscription, une fiche de renseignements doit être dûment remplie, signée par les parents et rapportée à l'espace jeune avec le montant de l'adhésion annuelle. Les fiches d'inscriptions peuvent être retirées sur les deux lieux d'accueils ou téléchargées sur le site de la ville. L'inscription est valable pour les deux espaces jeunes. Toutes modifications concernant les informations données lors de l'inscription doivent être signalées à la direction.

Emargement

Les jeunes devront noter leur nom à chaque entrée et sortie de l'espace jeune en émargeant dans un cahier prévu à cet effet. Cet émargement servira aux animateurs et permettra de connaître le nombre de jeunes présents. Chaque jeune passant la grille devra signaler son départ et ne sera plus considéré sous la responsabilité des animateurs.

Participations financières et autorisations

Pour être inscrit et fréquenter l'espace jeunes (centre et Valsière), une adhésion est obligatoire. Cette adhésion est valable une année scolaire (septembre à septembre) et son montant s'élève à 15€.

Une participation financière est également demandée sur certaines activités et pour les séjours. La participation financière est calculée en fonction des revenus de la famille et d'une grille tarifaire définie et votée par le conseil municipal.

Avant chaque sortie ou soirée, les jeunes ainsi que les parents sont prévenus par l'envoi d'un message. Ce message indiquera le lieu de la sortie, les horaires, le moyen de transport et le coût. Chacun devra se positionner rapidement en réponse à ce message afin qu'une place lui soit réservée.

Objets personnels/comportement

- Une tenue correcte est exigée pour les jeunes dans l'enceinte du centre et en sortie.
- Tout matériel représentant un danger quelconque est interdit.
- L'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé. En aucun cas l'équipe d'animation ne peut être tenue responsable s'il y a perte, vol ou détérioration.

- Les jeunes doivent respecter le matériel mis à leur disposition. Les parents sont financièrement responsables de toute détérioration volontaire.
- Toute attitude non correcte et/ou le non-respect des règles de vie de l'espace jeunes pourraient entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du jeune.
- Les adhérents pourront proposer des idées d'activités et seront accompagnés dans l'élaboration de leurs projets.

Responsabilité des espaces jeunes

Les espaces ne sont ouverts qu'en présence d'animateur.

L'espace jeunes propose :

- un accueil de « type informel ».
- des activités régulières et organisées.

Plusieurs possibilités s'offrent aux jeunes avec l'accord des responsables légaux :

- **1.** ils ont l'autorisation d'aller et venir à l'espace jeunes librement pendant les heures d'ouvertures (possibilité d'aller et venir de manière autonome).
- **2.** ils ne peuvent pas quitter seuls l'espace jeunes. Dès leur arrivée et jusqu'à leur départ définitif, ils restent dans l'enceinte de l'espace jeunes sans avoir la possibilité d'aller et venir à l'extérieur.

Les responsables légaux devront préciser leur choix dans le dossier d'inscription. L'espace jeunes ne peut en aucun cas être tenu responsable lors des déplacements non accompagnés des jeunes en dehors de l'espace jeunes.

La responsabilité du centre sera engagée :

- A l'intérieur de l'espace jeune (délimité par la grille).
- Lors des sorties / et activités.
- Sur toute la durée des séjours.

Fait à Grabels, le

Date et signature précédé de la mention « lu et approuvé » :

Parents

Jeune